

DÉPARTEMENT  
RHÔNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**S Y S E G**

ARRONDISSEMENT  
de LYON

**Syndicat mixte pour la Station d'Épuration de Givors**

Siège : Maison Intercommunale de l'Environnement  
262 rue Barthélémy Thimonnier - 69530 BRIGNAIS

**DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL  
SÉANCE PUBLIQUE ORDINAIRE**

**Délibération n° 2022-05**

**--o0o--**

**Objet :**

*Approbation des zonages eaux usées et eaux pluviales modifiés de la commune de Brignais suite à l'enquête publique*

**Séance du :** 28 mars 2022

**Date de convocation :** 14 mars 2022

**Nombre de membres en exercice au jour de la séance :** 19 Titulaires  
16 Suppléants

**Président :** Monsieur Gérard FAURAT

**Secrétaire de séance :** Vincent GUGLIELMI

**Membres titulaires AC + EP + ANC présents à la séance :** Gérard FAURAT, Erwan LE SAUX, Guillaume LEVEQUE, Jean-Marc MACHON, Nathalie CHARTOIRE, Vincent GUGLIELMI, Pierre-Luc GUITTET, Thierry DILLENSEGER, Gérard MAHINC, Roger SIMON

**Membres titulaires AC + EP + ANC absents à la séance :** Roger REMILLY, Jean-Philippe GILLET, Jean-François PERRAUD, Christophe GRANGE, Christophe BAUDUIN (pouvoir à G. FAURAT), Gaël DOUARD, Vincent PASQUIER, Alain CLERC (pouvoir à G. MAHINC)

**Membres suppléants AC + EP + ANC présents à la séance :** Solange VENDITTELLI, Didier GUYOT

**Membres suppléants AC + EP + ANC absents à la séance :** François PINGON, Jérôme CROZET, Michel CASTELLANO, Jean-Luc BERARD, Patrick BERRET, Cédric BOURGUIGNON, Claire BASSET-BELLEINGUER, Denis MONOD, Jean-Jacques COURBON, Dominique REGNIER, François DAROUX, Pascal GALAMAND, Michelle BOIRON

**Membre titulaire ANC absent à la séance :** Martine PERRON

**Membre suppléant ANC absent à la séance :** Evelyne BESSON

**--o0o--**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2224-10,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L.123-1 et suivants et R.123-1 et suivants,

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-069-200080349-20220328-DEL IB\_2022\_

Considérant que le syndicat du SYSEG exerce les compétences assainissement collectif, assainissement non collectif et eaux pluviales sur la commune de Brignais,

Monsieur le Président rappelle que lors du comité syndical du 21 juin 2021, (délibération n°2021-21), il a été approuvé les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales, le dossier soumis à enquête publique de la commune de Brignais.

Il a également été décidé d'engager l'enquête publique relative aux zonages d'eaux usées et d'eaux pluviales et de donner tout pouvoir à Monsieur le Président, pour :

- Déposer une demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale, afin de déterminer si les zonages sont soumis à évaluation environnementale,
- Solliciter le Tribunal Administratif de Lyon pour la désignation du commissaire enquêteur,
- Mener la publicité relative à l'enquête publique (presse, affichage administratif en concertation avec la commune de Brignais...),
- Organiser, en concertation avec le commissaire enquêteur, le déroulement de l'enquête publique, et plus particulièrement définir les lieux, date et heure des permanences du commissaire enquêteur tout au long de la durée de l'enquête publique.

Il indique que l'enquête publique s'est déroulée du lundi 17 janvier au lundi 31 janvier 2022.

La commissaire enquêtrice a émis un procès-verbal de synthèse des observations auquel le syndicat a répondu par courrier du 16 février 2022.

Les avis et conclusions de la commissaire enquêtrice ont abouti à un avis favorable assorti de la recommandation suivante : « Veiller à la qualité cartographique et à la cohérence globale des différents documents destinés à être consultés par le public ».

Les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales ainsi que leurs notices ont été actualisées afin d'améliorer leur lisibilité et compréhension.

Il précise que cette nouvelle version sera notifiée à la commune afin qu'elle procède à l'intégration dans son PLU.

Monsieur le Président propose d'approuver les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales actualisées ainsi que la notice et de les notifier à la commune de Brignais.

### ***Le Comité Syndical***

**OUI** l'exposé de Monsieur le Président, et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** les cartes de zonages eaux usées et eaux pluviales ainsi que la notice modifiés suite à l'enquête publique,

**DECIDE** de notifier ces documents à la commune de Brignais,

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les Membres présents.  
Pour copie conforme.*

**Le Président**  
**Gérard FAURAT**

